

# Rapport sur la Stratégie d'Amélioration des Données Foncières Socio-Économiques Cameroun

*Hans Tino Mpenya Ayamena*

*Documents de travail ISELDA-004*

*Apporter de la rigueur et des éléments de preuve à  
l'élaboration des politiques économiques en Afrique*

AFRICAN ECONOMIC RESEARCH CONSORTIUM  
CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

# **Rapport sur la Stratégie d'Amélioration des Données Foncières Socio-Économiques Cameroun**

Par

Hans Tino Mpenya Ayamena  
*Université Catholique d'Afrique Centrale*  
*Yaoundé*

CREA Document de Travail ISELDA-004  
Consortium pour la Recherche Economique en Afrique, Nairobi  
Mars 2022

**CETTE ÉTUDE DE RECHERCHE** a été rendue possible grâce à une subvention du Consortium pour la Recherche Economique en Afrique. Toutefois, les conclusions, opinions et recommandations sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Consortium, de ses membres individuels ou du Secrétariat du CREA.

Publié par : Le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique  
B.P. 62882 - City Square  
Nairobi 00200, Kenya

© 2022, Consortium pour la Recherche Economique en Afrique.

# Table des matières

Acronymes et abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Résumé exécutif

Remerciements

1.	Introduction	1
2.	Méthodologie	6
3.	Stratégie d'amélioration des données foncières	14
4.	Conclusion et recommandations	18
	Remarques	21
	Références	22
	Annexes	24

# Acronymes et abréviations

<b>AUDA</b>	Agence de développement de l'Union africaine
<b>CED</b>	Centre pour l'environnement et le développement
<b>CREA</b>	Consortium pour la Recherche Économique en Afrique
<b>CHCS</b>	Cameroun Households Consumption Survey (Enquête sur la consommation des ménages)
<b>NIC</b>	Institut National de Cartographie
<b>NIS</b>	Institut National de la Statistique
<b>ISELDA</b>	Inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique
<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINDCAF</b>	Ministère des biens publics, des enquêtes et du régime foncier.
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>SAP</b>	Programmes d'Ajustement Structurel
<b>OMD</b>	Objectifs de développement durable
<b>SPSS</b>	Paquets statistiques pour les sciences sociales

# Liste des tableaux

1.	Aperçu des informations sur le foncier contenues dans les bases de données CHCS	13
2.	Analyse matricielle des insuffisances des bases de données socio-économiques foncières	16
B.	Matrice d'analyse des données socio-économiques foncières (types de données, institution hôte, accessibilité, possibilité de fusion, etc.)	24
C.	Nombre de ménages possédant des terres selon la résidence et le sexe du chef de famille	26
D.	Nombre total de parcelles de terre possédées par les ménages selon la zone de résidence en 2014.	28

# Liste des figures

1.	Les parties prenantes aux questions foncières au Cameroun	11
A.	Le Cameroun en Afrique	24

# Résumé

Les actions humaines sont les principales causes des changements environnementaux et la terre semble être l'élément commun à toutes les activités humaines. L'objectif principal de ce travail était d'étudier les données et les enjeux liés au foncier au Cameroun. Plus précisément, il s'agissait : (1) de réaliser un inventaire des données socio-économiques sur les enjeux liés au foncier ; (2) d'identifier la possibilité de croiser ces bases de données avec d'autres sources de données ; et (3) de proposer des pistes pour permettre une meilleure compréhension des enjeux et améliorer la collecte des données foncières. La méthodologie utilisée comprend l'analyse de documents et des entretiens avec des institutions publiques et privées impliquées dans ces questions. Au Cameroun, les questions foncières sont incluses dans la composante agriculture et développement rural des enquêtes sur les ménages (Enquête sur la consommation des ménages au Cameroun (CHCS) 1, 2, 3 et 4) menées par l'Institut National de la Statistique (INS). La portée nationale de ces enquêtes et leur comparabilité permettent de comparer les informations des bases de données CHCS avec celles d'autres sources de données. Une meilleure compréhension des enjeux inhérents au foncier nécessite certainement une approche transversale qui associe les sciences de l'environnement, les sciences économiques, les sciences juridiques et les praticiens issus des ministères en charge du foncier, de l'agriculture et de la protection de l'environnement. Compte tenu des lacunes des lois foncières actuelles du pays, il semble nécessaire de les réformer. Une approche unifiée de la collecte des données, dans laquelle les différents ministères concernés par les questions foncières sont inclus dans la conception des questionnaires des enquêtes socio-économiques, contribuerait à améliorer la qualité des informations disponibles sur le foncier. L'amélioration du système interne de gestion et de traitement des données des différents ministères impliqués dans la gestion des terres peut également contribuer à améliorer la collecte de données socio-économiques sur les terres.

**Mots clés :** *Terre, actions humaines, transversal, données socio-économiques.*

## Remerciements

La première version de ce rapport a été présentée lors de l'atelier de lancement du projet d'inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique (ISELDA), organisé par le Consortium pour la Recherche Économique en Afrique (CREA) à Addis-Abeba, en Éthiopie, le 22 novembre 2019. L'auteur exprime sa gratitude à tous les participants à cet atelier pour leurs remarques et au CREA pour son soutien. Les opinions exprimées dans ce travail sont celles de l'auteur et ne reflètent en aucun cas celles du CREA. L'auteur est également responsable de toutes les erreurs et omissions qui pourraient être constatées dans le document.

# 1. Introduction

## Informations générales sur le Cameroun

Situé en Afrique centrale, au fond du golfe de Guinée, le Cameroun se trouve entre les latitudes 2° et 13° Nord et les longitudes 8° et 16° Est. D'une superficie de 475 650 km<sup>2</sup>, le territoire national peut être assimilé à un triangle rectangle dont l'hypoténuse va du lac Tchad au golfe de Guinée sur 1 500 km. La base va de l'océan Atlantique à la frontière avec la République centrafricaine sur 800 km. Avec une superficie totale de 475.650, comprenant 466.050 km<sup>2</sup> (98%) de terre ferme et 9.600 km<sup>2</sup> (2%) de mer, le Cameroun a un littoral d'environ 590 km le long de l'océan Atlantique, et 4.591 km de frontières terrestres qu'il partage avec la République fédérale du Nigeria à l'ouest (1, 690 km), la République du Tchad au nord-est (1 094 km), la République centrafricaine à l'est (797 km), et avec les républiques du Congo (523 km), du Gabon et de la Guinée équatoriale (189 km) au sud. (Gouvernement du Cameroun, 2010).

La géographie du pays et sa végétation très diversifiée, ainsi que sa diversité et sa multiplicité culturelles, lui ont valu le nom d'"Afrique en miniature". Le pays abrite environ 240 groupes ethniques et langues indigènes. Ces différentes ethnies peuvent être classées en trois grands groupes, à savoir : les Soudanais au nord du pays et les Bantous et semi-Bantous au sud (Mveng, 1984 ; Gouvernement du Cameroun, 2010). Sa population est estimée à environ 25 millions d'habitants et le nombre de femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (Gouvernement du Cameroun, 2011). L'anglais et le français sont les langues officielles, et justifient l'appartenance du Cameroun au Commonwealth et à la Francophonie.

En ce qui concerne l'économie, l'histoire économique contemporaine du pays est caractérisée par un événement majeur : la crise économique des années 1980. Devant l'incapacité de résoudre la crise par elles-mêmes, les autorités camerounaises ont fait appel aux institutions de Bretton Woods (le Fonds monétaire international et la Banque mondiale). Ainsi, pendant une période d'environ 10 ans, le pays a connu des programmes d'ajustement structurel (PAS) dont les objectifs étaient de stabiliser l'économie par le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, et de la restructurer en améliorant sa compétitivité et en réduisant sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. L'introduction de la composante sociale dans les PAS vers la fin des années 1990 a permis l'adoption, en 2003, de la version finale du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les révisions apportées à celui-ci ont conduit au

Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), adopté en 2009. Malgré ces efforts, les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des attentes.

En effet, à l'horizon 2020, bon nombre d'objectifs définis dans le DSCE n'ont pas encore été atteints. Parmi ceux-ci figurent ceux relatifs à la réduction de la pauvreté. Estimée à 37,5% en 2015, l'incidence de la pauvreté au Cameroun est inférieure à l'objectif de 28,7% défini par le gouvernement pour 2020. Les études menées sur les facteurs explicatifs de cette pauvreté ont révélé, entre autres, des problèmes liés à la terre. (Gouvernement du Cameroun, 2003, 2010). C'est pour cette raison que le GESP inclut des objectifs fonciers dans ses stratégies visant à renforcer la croissance. De manière générale, il s'agit essentiellement : (a) d'assouplir les contraintes foncières afin de favoriser le développement des infrastructures et d'améliorer le climat des affaires ; (b) de rationaliser l'allocation des ressources foncières et d'améliorer la gouvernance des biens publics ; (c) de renforcer les capacités du ministère en charge des biens publics, du foncier et des terres publiques; et (d) de faciliter l'intégration régionale et d'appuyer la mise en œuvre de la décentralisation. Ces objectifs témoignent de l'importance du foncier et de la place que l'Etat camerounais lui accorde dans la stratégie de développement.

## **Consortium pour la Recherche Économique en Afrique**

Créé en 1988, le Consortium pour la Recherche Économique en Afrique (CREA) est aujourd'hui considéré comme la principale institution en matière de renforcement des capacités, de promotion de la recherche et de supervision des étudiants de troisième cycle, dans le but d'informer les décideurs africains. Sa mission principale est de renforcer les capacités des individus et des institutions africaines à mener une enquête indépendante et rigoureuse sur les problèmes de gestion des économies du continent. Pour y parvenir, il soutient une synergie de programmes qui associe la recherche en économie aux étudiants de troisième cycle (projets de recherche thématiques et collaboratifs), et soutient la formation aux études de troisième cycle en économie appliquée et en économie agricole (pour les étudiants en master) et un programme de doctorat collaboratif. Les objectifs spécifiques du CREA sont les suivants : (a) renforcer la capacité des chercheurs locaux à mener des enquêtes économiques pertinentes pour les politiques, (b) promouvoir le maintien de cette capacité, et (c) encourager l'application des résultats obtenus par cette recherche.

## **Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD)**

L'Agence de développement de l'Union africaine - le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) - est une vision et un cadre stratégique pour l'Afrique du 21<sup>e</sup> siècle. Adoptée en 2001 par les chefs d'État et de gouvernement

africains lors du 37e sommet de l'organisation organisé à Lusaka, en Zambie, l'Agence a pour mission première d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir une croissance et un développement durables, d'accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et d'autonomiser les femmes en forgeant des partenariats viables au niveau des pays, des régions (communautés économiques régionales) et de l'Afrique dans son ensemble. L'agence du NEPAD a été intégrée à la structure de l'UA en 2010 par une décision des chefs d'État et de gouvernement. Cette décision a fait du NEPAD l'organe technique de l'UA, chargé de traduire les décisions des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en actions concrètes sur le terrain.

## **Importance d'une stratégie d'amélioration des données foncières et de l'utilisation des sols**

Selon Alden (2011), près de 85% des terres au Cameroun sont régies par le régime coutumier. Cela signifie que la plupart des résidents et des utilisateurs de ces terres ne possèdent pas de titre de propriété, ce qui les place dans une situation précaire et inquiétante compte tenu des changements économiques en cours dans le pays. En effet, le Cameroun, à l'instar de nombreux autres pays africains, est confronté à une pression foncière de plus en plus importante due à

- (a) Une demande sans cesse croissante de terres plus vastes pour l'agriculture. Cette demande est stimulée par la décision du gouvernement camerounais de s'engager dans l'agriculture de seconde génération.
- (b) Une demande sans cesse croissante de logements et de développement urbain et rural.
- (c) La demande des investisseurs locaux et étrangers pour des concessions forestières et minières. Le pays est classé dans la liste des pays riches en ressources naturelles (BAD, 2007).
- (d) La croissance démographique, qui agit comme un catalyseur sur la pression foncière en stimulant d'autres formes de demande.

La grande partie de ces terres non enregistrées (pour lesquelles il n'existe aucun titre foncier) se trouve dans les zones rurales. Cette situation s'explique par le système foncier actuel du Cameroun qui, selon certains experts, est dépassé et non adapté aux réalités locales (Tientcheu, 2003 ; Alden, 2011). Ce système foncier, qui date déjà de 1974, fait de l'enregistrement foncier le seul mécanisme d'accès à la propriété<sup>1</sup> foncière. Cependant, le système rend l'enregistrement foncier complexe et coûteux, surtout lorsqu'il s'agit de propriété foncière collective, ce qui est une pratique courante pour les terres rurales. Il devient donc difficile pour les populations rurales, qui

vivent pour la plupart dans des conditions précaires, de faire respecter leurs droits de propriété sur les terres qu'elles occupent et utilisent depuis des générations. Les terres non enregistrées sont de facto déclarées terres de l'Etat, bien que des "droits d'usage" soient reconnus. C'est la raison pour laquelle on a entendu certaines personnes dire : "Les Camerounais squattent leurs propres terres".

Le titre foncier confère à son détenteur le droit d'usage, le droit de contrôle et le droit de transfert (FOA, 2002). Il permet à son détenteur de bénéficier d'une indemnité équivalente au préjudice causé (la valeur du marché des terres et des bâtiments) en cas d'expropriation. En outre, il est très souvent utilisé comme garantie pour accéder au crédit. En d'autres termes, le titre foncier confère à son propriétaire un certain degré de sécurité, ce qui peut avoir un effet positif sur les investissements réalisés (Delville, 2010).

La reconnaissance de droits de propriété pour les individus implique également qu'ils ont certaines responsabilités. L'une de ces responsabilités est le paiement de la taxe foncière, qui, constitue une partie des multiples sources de revenus fiscaux pour le gouvernement. La maîtrise des données foncières est donc cruciale. Les lacunes des instruments de régulation foncière et la non-maîtrise des données foncières sont généralement à l'origine de conflits fonciers entre autochtones et allochtones, entre l'État et les communautés rurales (Nkankeu, 2008), et entre éleveurs et agriculteurs (Baye et Khan, 2008).

C'est peut-être la reconnaissance de ces enjeux et défis qui a poussé le gouvernement camerounais à lancer, en 2008, la révision des lois régissant les terres, les forêts, les mines et l'environnement. Ces réformes auront certainement un effet de grande ampleur sur la gestion des ressources naturelles dans tout le pays. C'est peut-être aussi pour cette raison que, comme mentionné plus haut, le gouvernement, dans sa stratégie visant à renforcer la croissance, accorde une grande importance à la question foncière.

## **Objectifs du projet ISELDA**

Le projet intitulé "Inventaire des données socio-économiques sur les terres en Afrique" (ISELDA), financé par le NEPAD, a pour objectif principal de comprendre les données existantes et d'identifier la possibilité de recouper les bases de données susceptibles d'enrichir les analyses sur les questions liées aux terres. Le but est d'améliorer la compréhension de ces questions et d'informer les décideurs politiques.

Plus précisément, le projet comprend :

- (iii) La production des inventaires des enquêtes socio-économiques sur les ménages et les entreprises.

A ce niveau, il s'agit de :

- (iv) D'indiquer le niveau d'accessibilité par les chercheurs intéressés.
- (v) Spécifier la méthodologie utilisée pour collecter les données socio-économiques du territoire et indiquer le degré d'accessibilité de ces données.
- (vi) Présenter les résultats de l'inventaire des enquêtes et données foncières du Cameroun.

En d'autres termes :

- (vii) Comment ces enquêtes ont-elles été menées et les données socio-économiques recueillies peuvent-elles être utilisées pour des analyses par les chercheurs et les décideurs politiques ?
- (viii) Comment les données collectées à partir de ces enquêtes peuvent-elles être consolidées/présentées pour un meilleur accès par les décideurs politiques et les chercheurs ?
- (ix) Identifier les possibilités d'améliorer les instruments utilisés par les bureaux statistiques pour la collecte régulière/quotidienne de données foncières afin de collecter des données plus utiles et pertinentes pour la prise de décision.
- (x) Indiquer comment des projets spécifiques, qui visent à intégrer le foncier dans les plans d'investissement, peuvent utiliser les données disponibles pour une analyse coût-bénéfice et ainsi compléter les efforts quotidiens de collecte de données.

## 2. Méthodologie

Ce chapitre présente l'analyse documentaire sur le foncier, la visite de travail auprès des différents acteurs en charge de la gestion des terres et les méthodes de collecte des données foncières.

### Revue de la littérature

#### 2.1.1 La terre comme facteur de production

La question de la terre/du territoire est fondamentale en économie à l'échelle mondiale et individuelle. À l'échelle mondiale, l'économie commence par la notion de "territoire économique". Celle-ci va au-delà de la définition classique du "territoire" pour inclure les zones (en dehors du territoire national) dans lesquelles le pays exerce une certaine influence économique. A une échelle plus réduite (individu ou entreprise), la "terre" et le "travail" constituent les facteurs de production les plus documentés dans la littérature économique. Les tout premiers modèles de croissance étaient basés sur ces facteurs.

En effet, les physiocrates du 18ème siècle considéraient déjà la terre comme la seule source de richesse. Ils considéraient donc l'agriculture comme la seule activité génératrice de richesse. Pour eux, la société comprend trois classes, à savoir : les paysans (la classe productive), les marchands et industriels et les propriétaires fonciers. François Quesnay, le principal défenseur de cette école de pensée, a également élaboré un schéma détaillé des circuits de l'économie à travers le "Tableau économique". Bien que cette école de pensée n'ait pas résisté à l'épreuve du temps, elle a néanmoins servi de référence à d'autres écoles de pensée, notamment les classiques.

Les classiques, tout en reconnaissant l'importance de la terre, ne se concentrent pas uniquement sur la terre. Des auteurs comme Malthus ou Ricardo expliquent la convergence des économies vers "l'état stationnaire" par *la diminution du rendement des terres*. En effet, à mesure que la population continue d'augmenter, le besoin de produire davantage se fait sentir, ce qui accroît la pression sur les terres. Cela se traduira par une augmentation du coût des parcelles et par l'utilisation de terres de moins en moins fertiles. Si les nouvelles théories de la croissance ont répondu à plusieurs questions soulevées par les classiques, il n'en reste pas moins que les questions liées à la terre demeurent, bien qu'ayant évolué.

Les théories modernes de la croissance avec comme point de départ Solow-Swan (Solow, 1956 ; Swan, 1956), l'introduction du progrès technique (Solow, 1970) et son endogénéisation (Lucas, 1988 ; Barro, 1990 ; Romer, 1990) ont répondu aux questions soulevées par les modèles de croissance classiques. Ces modèles ont principalement mis en évidence la possibilité d'une croissance équilibrée sur le long terme, remettant ainsi en cause les partisans de l'existence de l'existence d'un état stationnaire. Les questions liées à la terre dans ces modèles sont reléguées au second plan ou ne sont pas du tout mentionnées. Toutefois, avec la montée en puissance, à la fin des années 1980, de la notion de "développement durable", elles ont regagné le devant de la scène au point d'être inscrites à l'ordre du jour de plusieurs organisations internationales.

Le développement durable est apparu à la fin des années 1980 avec la publication du rapport Brundtland intitulé "Notre avenir à tous", rédigé en 1987 par la Commission mondiale de l'environnement et du développement des Nations unies. Ce rapport a ajouté des considérations éthiques aux exigences de croissance à long terme. Il ne s'agit plus seulement pour les Etats d'assurer une croissance durable mais ils doivent aussi veiller à ce que la recherche de cette croissance ne compromette en aucune façon celle des générations futures. Cela passe par une gestion rigoureuse et économe des ressources, notamment des ressources naturelles, et par la préservation de l'environnement.

Les défenseurs de la gestion durable des ressources et de la préservation de l'environnement ont fait en sorte qu'elle soit incluse dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD 7) au début des années 2000. Puis dans les Objectifs de développement durable (ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 17) depuis 2015. Les questions liées aux terres relèvent de l'ODD 15 (Protéger la faune et la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à ce qu'ils soient exploités de manière durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et mettre fin à la perte de biodiversité). L'Agenda 2063 de l'UA, tout en reconnaissant que l'Afrique contribue pour moins de 5 % aux émissions de carbone, reconnaît l'importance d'une stratégie fondée sur le développement durable, qui prend en compte la protection de l'environnement.

## ***Questions liées à la terre***

Depuis la révolution industrielle, les actions humaines sont devenues les principales causes des changements environnementaux. L'attrait et l'exploitation sans cesse croissante des énergies fossiles, l'industrialisation de l'agriculture et l'urbanisation sont des exemples sûrs qui montrent comment les actions de l'homme peuvent affecter l'environnement et la biodiversité. Dans la nature, les écosystèmes fonctionnent selon un cycle, ce qui leur permet de s'auto-régénérer. Néanmoins, les activités humaines, lorsqu'elles dépassent un certain seuil, peuvent perturber ce cycle, limitant la capacité de ces écosystèmes à s'auto-régénérer. D'où l'intérêt de contrôler les activités humaines, de fixer des seuils/limites à l'exploitation des ressources naturelles de manière à réduire les impacts négatifs sur l'environnement et

de privilégier la recherche de "prospérité à long terme et de développement durable". La terre apparaît comme l'élément commun des activités humaines étant donné que rien ne peut se faire sans elle (exploitation des ressources du sous-sol, agriculture, urbanisation...).

Deng et al. (2013) observe que la croissance de la population et les changements des habitudes de consommation conduisent au développement de nouveaux espaces de vie et de production agricole, intensifiant ainsi la pression sur les terres. Par conséquent, le défi auquel la société actuelle est confrontée, consiste à savoir comment satisfaire les besoins sans cesse croissants de l'homme en espace de vie, en nourriture, en énergie et autres besoins, tout en préservant les services écosystémiques et la biodiversité des changements résultant de l'utilisation des terres et des variations climatiques.

Les écosystèmes et les services écosystémiques sont, depuis quelques années, considérés comme le point de départ de l'exploration de la relation/coévolution entre l'homme et la nature. L'agriculture est la forme d'utilisation des sols la plus répandue sur la planète. Les écosystèmes agricoles couvrent environ 40% de la surface de la terre (Deng et al., 2013). Historiquement, l'homme, par sa façon d'utiliser les terres et les changements qu'il a apportés dans l'utilisation des terres, est la cause principale des changements et de la réduction de la biodiversité (Catizzone et al., 1998).

La Convention sur la diversité biologique ou biodiversité a été adoptée lors du sommet de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 1992. Cette convention affirme que la conservation de la biodiversité est une question qui concerne tous les êtres humains. Selon cette convention, la "biodiversité" signifie l'existence de différences entre les organismes vivants, quelle que soit l'espèce, et cela inclut les organismes qui vivent sur terre, dans l'eau et dans d'autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les groupes auxquels ils appartiennent. Cela inclut également la diversité entre les espèces, entre les espèces et au sein des écosystèmes (Chemini et Rizzoli, 2014). La biodiversité, dans sa définition la plus basique, fait référence au nombre d'espèces vivant dans un espace.

Selon Costanza et al. (1997), les services écosystémiques sont d'une telle importance pour le maintien de la vie sur terre ; ils contribuent énormément au bien-être de l'homme et constituent une part importante de la valeur économique de la planète. L'intérêt d'estimer la valeur économique des services écosystémiques vient du fait que cela permet aux décideurs politiques de mieux comprendre le rôle que joue la biodiversité. Elle permet également de mieux expliquer la relation qui existe entre le système économique (économie) et l'environnement et sa diversité. Lubchenco (1998) considère que le défi de la société ne réside pas dans le choix entre la création de richesse (activités économiques) et l'environnement, mais plutôt dans le choix entre le gain à court terme et la prospérité à long terme et le développement durable.

Chemini et Rizzoli (2014), s'appuyant sur Catizzone et al. (1998), soulignent que plusieurs auteurs ont attiré l'attention sur la nécessité de concevoir un nouveau paradigme de recherche basé sur une approche interdisciplinaire et tenant compte

de l'écologie, de l'économie et du dialogue entre les différentes parties prenantes (scientifiques/chercheurs et décideurs politiques) qui ont généralement des intérêts divergents ou conflictuels en matière de biodiversité.

Costanza et al (2014), tentent une approche conceptualisée, qui intègre à la fois les sciences environnementales et l'approche économique. Les auteurs notent également que l'une des contributions les plus importantes à une reconnaissance plus large de la notion de " services écosystémiques ", réside dans le fait qu'elle revisite la relation entre les êtres humains et la nature. Une meilleure compréhension de ces services intensifie l'intérêt pour les actifs naturels en tant que composantes indispensables à la prospérité partagée, au bien-être et à la durabilité. Les auteurs soulignent également que le maintien et l'amélioration du bien-être des individus nécessitent un équilibre entre les différents types d'actifs (humains, physiques, sociaux, naturels et écosystèmes).

Les services écosystémiques constituent donc le canal par lequel le capital naturel, tel que la terre, affecte le bien-être. Les actifs qui gagnent de la terre (en expansion) en économie peuvent ainsi établir un lien entre cette conceptualisation et l'approche de l'analyse du bien-être et de la pauvreté. Selon cette approche, l'avantage des actifs réside dans le fait qu'en plus d'être acquis, ils peuvent être développés, voire transmis (Nissanke, 2009). Cependant, et contrairement aux revenus, aux salaires ou aux gains monétaires qui peuvent être liés à un afflux en raison de leur fréquence périodique, les gains provenant des actifs s'apparentent à un stock et, en tant que tels, sont plus stables et peuvent même résister aux chocs, qui peuvent affecter les sources de revenus individuelles. Oliver et Shapiro (1990) et Sherraden (1991) notent que les informations transmises par les revenus sont fugaces et que la connaissance des revenus passés d'un individu ne renseigne pas nécessairement sur les ressources dont il dispose aujourd'hui. En revanche, les actifs sont des indicateurs plus stables et viables du statut social ou de la richesse d'un individu. De plus, contrairement aux revenus, ces actifs sont accumulés tout au long de la vie et ne sont guère sujets à des changements brusques, sauf en cas de crise économique grave ou d'héritage. Ils comprennent l'épargne et les investissements, qui peuvent être utilisés en cas de besoin et sont également des ressources qui peuvent être transférées d'une génération à l'autre.

La littérature économique identifie cinq types d'actifs : les actifs physiques, les actifs humains, les actifs financiers, les actifs sociaux et les actifs naturels (Moser, 1998). Les actifs naturels ou le capital naturel englobent des éléments tels que la terre, l'atmosphère, les forêts, les minéraux, l'eau et les zones humides. Dans les communautés rurales, la terre est un actif productif d'une extrême importance pour les pauvres. Dans les zones urbaines, la terre, qui est nécessaire à la construction de maisons, est également un actif très important. Ces deux utilisations majeures de la terre et leur importance pour le bien-être concordent avec les développements des sciences environnementales sur la manière dont les humains utilisent la terre (agriculture, logement, etc.) et l'impact sur les écosystèmes et la durabilité du bien-être procuré.

## **Travaux ayant inclus la collecte de données socio-économiques au Cameroun.**

Baye (2007) souligne les influences contradictoires que la gestion foncière peut avoir sur l'accès à la terre et les bénéfices qui en découlent. En se focalisant sur le cas de deux villages du nord-ouest du Cameroun, il démontre que la cohabitation entre le droit coutumier et le droit formel (positif), combinée à la pression intense exercée sur les terres est généralement source de conflits. Ceux-ci sont de différents types. Il distingue ainsi les conflits entre agriculteurs, les conflits entre agriculteurs et éleveurs et les conflits entre les autochtones (indigènes) et l'Etat. Il souligne également que l'insécurité foncière générée par ces conflits est telle qu'elle ralentit la productivité de la terre et limite les investissements. Selon l'auteur, une loi foncière qui prend en compte les réalités locales serait plus adaptée pour gérer les conflits.

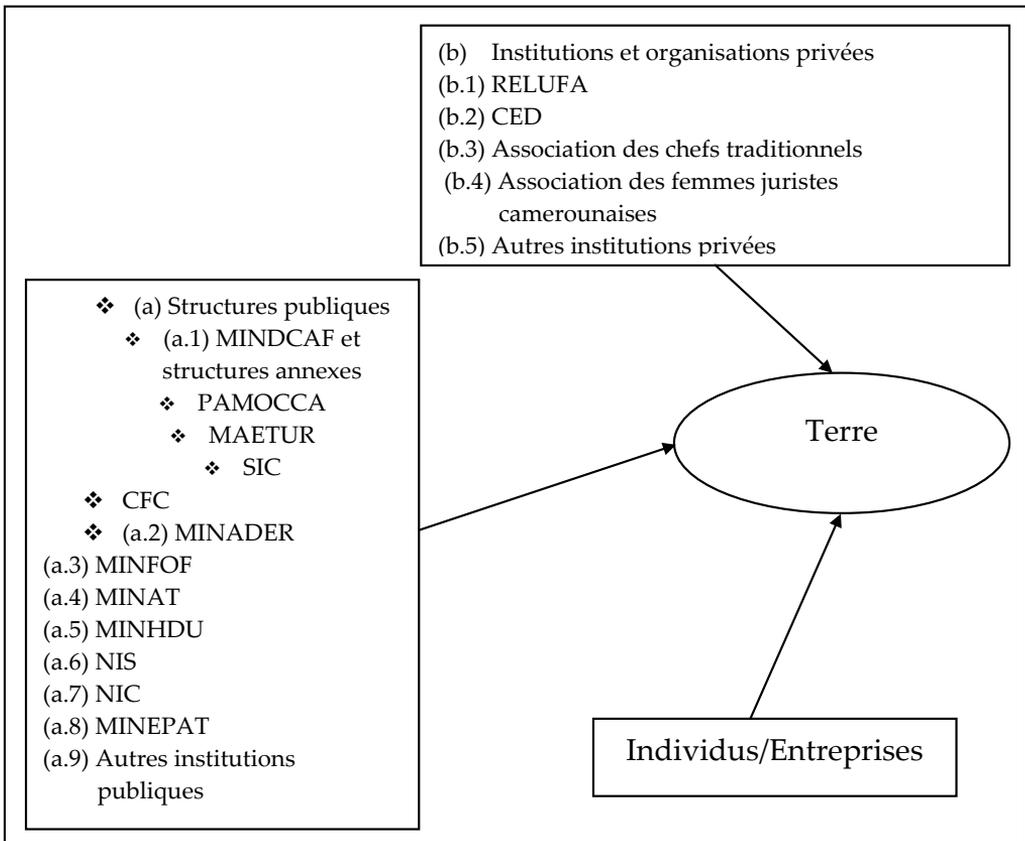
Nkankeu (2008) s'intéresse également à la question des conflits fonciers au Cameroun. Son étude, menée dans la région du Littoral du Cameroun, met en évidence presque les mêmes types de conflits que ceux identifiés par Baye (2007). Généralement, ces conflits opposent les autochtones aux allochtones et l'Etat aux communautés rurales. L'auteur attire à nouveau l'attention sur l'importance de la gestion des terres face à une pression toujours plus forte sur les terres.

Niee et al. (2014), analysent l'effet de la sécurité foncière sur la productivité des ménages agricoles au Cameroun. Ils révèlent que les canaux prioritaires par lesquels la sécurité foncière affecte la productivité agricole sont les incitations à l'investissement et l'accès au crédit. A partir des données collectées lors de la troisième enquête sur la consommation des ménages camerounais (CHCS 3), ils montrent que la sécurité foncière a une incidence positive sur les décisions d'investissement des ménages agricoles et, par conséquent, leur productivité. Ils attirent cependant l'attention sur le fait que la possession d'un titre foncier ne garantit pas la sécurité foncière des ménages agricoles mieux que le droit coutumier. Ils recommandent donc aux pouvoirs publics d'accorder plus d'attention au droit coutumier.

## **Visite de travail et entretiens**

La visite de travail avec les partenaires du NEPAD s'est déroulée du 4 au 8 novembre 2019 à Yaoundé, capitale politique et siège des institutions camerounaises. Cette visite de travail avait pour objectif de s'enquérir de l'état des lieux de la gouvernance foncière, de comprendre les données existantes et d'identifier les possibilités de recoupement des bases de données susceptibles d'enrichir l'analyse sur les questions foncières. A cet effet, différents ministères et institutions publiques et privées ainsi que la société civile ont reçu notre visite. Ceux-ci ont été choisis parmi les acteurs de la problématique foncière au Cameroun. La figure 1 présente l'ensemble des acteurs de la problématique foncière au Cameroun.

**Figure 1 : Les acteurs de la question foncière au Cameroun**



Source : Conçu par l'auteur

Bien que la population (individus et ménages) et les entreprises soient les plus touchées par les questions foncières, leur situation peut être établie par une analyse documentaire et des discussions avec les institutions impliquées dans la gestion des terres. De plus, plusieurs organisations privées (organisations non gouvernementales (ONG) et associations) sont généralement les porte-paroles de ces populations. Pour cette raison, nos visites se sont limitées aux ministères, aux institutions publiques et aux organisations privées. Les structures publiques sont des acteurs majeurs de la gestion foncière. Elles fixent les règles de gestion et d'exploitation des terres et veillent à leur respect. Les organisations privées les accompagnent dans cette tâche en attirant l'attention sur les problèmes que posent généralement la loi ou son application. Dans certains cas, les entités privées jouent également le rôle de porte-parole de la population.

## **Analyse des forces et faiblesses des données foncières disponibles**

Les structures principalement concernées par la collecte de données socio-économiques sur le foncier, sont :

- L'Institut National de la Statistique (INS)
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
- Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)
- L'exploration des bases de données des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages révèle leurs avantages et leurs inconvénients. Certes, l'un des premiers avantages qu'elles présentent est leur couverture nationale. En effet, la qualité nationale de ces enquêtes CHCS se prête à de nombreuses possibilités d'analyse du bien-être de la population en général ainsi que des questions foncières. Par exemple, on peut estimer et suivre l'évolution du nombre de ménages propriétaires de terres, du nombre total de parcelles de terre appartenant aux ménages, du nombre total de parcelles de terre appartenant aux femmes, de la superficie de ces terres et de leur valeur monétaire, et du nombre total de parcelles de terre appartenant aux ménages ayant des titres fonciers. Ces informations peuvent également être présentées en fonction de la zone de résidence (urbaine et rurale), du sexe du chef de ménage, du secteur d'activité (primaire, secondaire, tertiaire ; formel informel, agricole, etc. Ces informations sont généralement difficiles à obtenir, y compris auprès des structures en charge du foncier.

Ces informations, si elles étaient trouvées dans une base de données contenant principalement des questions socio-économiques, permettraient d'analyser facilement la relation entre la terre et divers aspects du bien-être. En outre, ces différentes bases de données traitent des questions liées à l'agriculture et au logement (en quantité et en qualité différentes, les enquêtes les plus récentes étant les plus informatives), qui, comme nous le savons, sont respectivement les premier et deuxième modes d'utilisation des terres les plus courants. La couverture nationale de ces enquêtes facilite également leur fusion avec d'autres sources de données.

Toutefois, en ce qui concerne les lacunes de ces bases de données, nous observons que lorsque les informations relatives aux terres sont consolidées au niveau national, régional et de toutes les autres unités administratives, les valeurs obtenues ne sont que des estimations. Elles sont donc à prendre avec des pincettes. Par exemple, les fréquences absolues établies dans les tableaux des annexes C et D), à la lumière de la connaissance des réalités du terrain et de la description faite par les travaux

précédents, peuvent sembler avoir été surestimées. Cependant, les fréquences relatives (pourcentages) et la tendance générale (évolution d'une enquête à l'autre) restent assez proches de la réalité décrite par d'autres études.

**Tableau 1 : Aperçu des informations sur les terres contenues dans les bases de données CHCS**

<b>Informations sur la terre dans les enquêtes CHCS</b>	<b>Propriété d'au moins une parcelle de terre par un membre du ménage.</b>	<b>Nombre total de parcelles de terre appartenant aux membres du ménage</b>	<b>Nombre total de parcelles de terre appartenant aux femmes dans les ménages</b>	<b>Surface totale des parcelles</b>	<b>Valeur monétaire des parcelles de terrain</b>	<b>Nombre total de parcelles de terre appartenant aux membres d'un ménage possédant un titre foncier</b>
Bases de données	CHCS 1, 2, 3 et 4	CHCS 2, 3 et 4	CHCS 2, 3 et 4	CHCS 2, 3 et 4	CHCS 2, 3 et 4	CHCS 4

Source : Auteur, dérivé des bases de données CHCS 1, 2, 3 et 4

On peut également déplorer le fait que ces enquêtes ne traitent pas des questions de conflits fonciers, alors qu'il s'agit d'une question aussi importante que les questions liées à la gestion des terres en général, ou encore aux procédures d'enregistrement des terres. L'aspect environnemental, pourtant tout aussi important, n'est pas encore explicitement pris en compte dans ces enquêtes. Cela rend difficile la réalisation d'études sur l'impact environnemental de l'utilisation des terres.

### **3. Stratégie d'amélioration des données sur les terres**

#### **Parties prenantes dans la collecte de données foncières**

Les parties prenantes à la collecte de données foncières comprennent principalement :

- Institut national des statistiques (NIS)
- L'Institut national de cartographie (NIC)
- Le Ministère des biens publics, des enquêtes et du régime foncier (MINDCAF)
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
- Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Outre l'Institut National de la Statistique, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère du Logement et de l'Urbanisme (dont le rôle dans la collecte des données foncières a déjà été mentionné), il est important d'ajouter à cette liste d'acteurs l'Institut National de Cartographie et le Ministère des Biens publics et du Foncier (MINDCAF). Le MINDCAF, en tant que garant des biens de l'Etat, dispose d'informations sur le foncier et les différents usages qu'il en fait. Le NIC quant à lui, en tant que concepteur de la carte de base du pays, doit disposer de cartes permettant d'identifier clairement les frontières du pays ainsi que les limites et les unités administratives (régions, divisions et sous-divisions). La carte de base sert de référence à toutes les autres cartes (villes, villages, quartiers, etc.) qui peuvent être produites par d'autres institutions publiques et privées.

#### **Inventaire des données socio-économiques sur les terres et exploration des bases de données**

Comme mentionné précédemment, le principal organisme disposant de données socio-économiques sur la terre au Cameroun est le SNI. Les données et leurs caractéristiques sont résumées dans le tableau 2. Il s'agit des données issues des enquêtes sur les ménages (CHCS 1, 2, 3 et 4). L'objectif principal de ces enquêtes est de permettre le suivi et l'évaluation des conditions de vie des ménages.

Pour chacune de ces enquêtes, un document méthodologique, un questionnaire et les principaux rapports sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de l'INS. La base de données, au format SAV (nécessitant le logiciel SPSS), est disponible sur simple demande au siège de l'INS ou via le site Internet. Elle contient un certain nombre d'informations sur les terres (voir tableau 1), permettant ainsi une analyse de la relation qui pourrait exister entre les terres et le bien-être. En raison de la couverture nationale de ces enquêtes (ce qui signifie que les informations contenues dans ces bases de données peuvent être exploitées aux niveaux national, régional, divisionnaire et sous-divisionnaire, unités primaires d'échantillonnage, ménages ou individus), la possibilité de croiser les enquêtes CHCS (2,3,4) avec d'autres sources de données (bases de données, cartes, etc.) existe et doit être explorée. On pourrait, par exemple, envisager de recouper des cartes sur les zones de conflits potentiels conçues par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) avec les données CHCS afin d'étudier l'impact de ces conflits ou des exploitations minières sur le bien-être des populations locales.

Les principales lacunes de ces bases de données sont dues à :

- (1) Du fait qu'elles ne contiennent pas toutes les mêmes informations. Certaines informations ne se trouvent pas dans CHCS 1 et d'autres ne sont présentées que dans CHCS 4. Le suivi de l'évolution de certaines de ces informations sur les terres est donc difficile, voire impossible.
- (2) L'absence de questions relatives aux conflits fonciers, alors qu'il s'agit d'une question importante au même titre que les questions liées à la gestion des terres en général, ou aux procédures d'enregistrement des terres en particulier.
- (3) La quasi-absence de l'aspect environnemental dans ces enquêtes. Cela rend difficile la réalisation d'études sur l'impact environnemental de l'utilisation des terres.

## **Notes sur l'amélioration de la stratégie de collecte des données foncières**

Deux pistes principales pour l'amélioration de la collecte des données foncières peuvent être identifiées. La première consiste en une meilleure prise en compte des enjeux inhérents à la gestion du foncier en relation avec la biodiversité, les écosystèmes, les changements/variations climatiques et le bien-être des populations. Il s'agit d'établir un lien entre la conceptualisation des enjeux du foncier avec les sciences juridiques, les sciences économiques et les sciences de l'environnement. Des questions concernant la perception de la gestion foncière, la connaissance de la procédure d'enregistrement et les conflits fonciers pourraient ainsi être incluses dans les prochaines enquêtes socio-économiques. Il en va de même pour les aspects relatifs à l'impact environnemental de l'utilisation des terres (" changement d'affectation

des terres ", " services écosystémiques "). Les autres ministères concernés par les questions foncières (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable, ministère des Forêts et de la Faune, ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique) pourraient également produire des questionnaires et les soumettre au NIS pour les inclure dans les prochaines enquêtes socio-économiques. D'autres enquêtes consacrées aux questions foncières mais s'inspirant du modèle du NIS pourraient être envisagées afin de faciliter le recoupement avec les bases de données CHCS.

Le deuxième moyen d'améliorer la collecte de données foncières est de renforcer les capacités de gestion et de traitement des bases de données des différents ministères concernés par les questions foncières. En effet, à part le NIS, le NIC et dans une certaine mesure le MINADER, peu d'institutions disposent d'un système de gestion des données efficace. Beaucoup d'entre elles stockent encore leurs données sur papier, ce qui rend difficile l'utilisation interne de ces données et presque impossible leur utilisation par des tiers.

**Tableau 2 : Analyse matricielle des lacunes des bases de données socio-économiques foncières**

<b>Difficultés ou données manquantes</b>	<b>Bases de données CHCS</b>	<b>Stratégie pour résoudre le problème</b>	<b>Parties prenantes ou ministères en charge</b>
Absence d'informations sur le nombre de parcelles de terrain possédées, leur superficie et leur valeur monétaire	1	(a) Les chercheurs de diverses disciplines (sciences économiques, sciences juridiques, sciences de l'environnement) devraient travailler ensemble sur de nouveaux paradigmes qui intègrent les questions liées à la protection des terres et de l'environnement.	Chercheurs de différentes disciplines (sciences économiques, sciences juridiques, sciences de l'environnement), NIS, ministères en charge des questions liées à la terre et à l'environnement.
Absence d'information sur la possession d'un titre foncier	1, 2, 3	(b) Les ministères en charge des questions foncières devraient soumettre des questionnaires aux NIS qui traitent des aspects de la gestion foncière qui les intéressent.	
Absence d'information sur les conflits fonciers, perception de la gouvernance foncière, connaissance des procédures d'enregistrement des terres.	1, 2, 3, 4	(c) Encourager les différents ministères à mettre en place un système informatisé pour la gestion interne des données.	
Absence d'informations sur les aspects environnementaux	1, 2, 3, 4		

Source : Conçu par l'auteur

## **Les lacunes de la stratégie d'amélioration des données socio-économiques sur les terres**

La stratégie d'amélioration des données socio-économiques sur les terres nécessite une forte collaboration entre les chercheurs et les décideurs politiques. Cependant, l'un des principaux problèmes soulevés lors de la visite de travail conjointe dans les différents ministères avec les experts du NEPAD était le manque de coordination entre les différentes structures impliquées dans la gestion des terres. Le même manque de coordination est perceptible entre les chercheurs de différentes disciplines, ainsi qu'entre les chercheurs et les décideurs politiques. Le défi de l'application de cette stratégie sera donc d'amener les différents acteurs à travailler en collaboration.

## 4. Conclusion et recommandations

### Conclusion

L'objectif principal de ce travail était d'étudier les données et les enjeux liés à la problématique foncière au Cameroun. Il s'agissait plus précisément de réaliser un inventaire des données socio-économiques sur les questions foncières ; d'identifier les possibilités de recoupement entre les bases de données et avec d'autres sources de données et de faire des suggestions pouvant permettre une meilleure compréhension des enjeux et une amélioration de la collecte des données foncières. La méthodologie a consisté en une analyse documentaire et des entretiens avec des acteurs publics et privés. L'analyse a révélé que la meilleure approche est une approche transversale qui inclut les sciences de l'environnement et qui permet de comprendre les enjeux et les défis inhérents au foncier.

L'agriculture reste l'utilisation la plus courante des terres sur la planète et constitue le canal privilégié par lequel l'accès à la terre influence le bien-être des humains. Les quatre enquêtes des ménages du Cameroun (CHCS 1, 2, 3 et 4) montrent l'intérêt d'inclure les questions foncières dans la section réservée à l'agriculture et au développement rural. Cela facilite grandement la possibilité d'analyser les effets de la terre sur l'agriculture ou sur le bien-être. Une recherche rapide dans ces bases de données révèle qu'elles contiennent toutes des informations sur la propriété foncière des ménages. Cependant, à l'exception de CHCS 4, elles ne donnent pas d'informations sur la possession de titres fonciers par les ménages.

Ces différentes bases de données ne sont disponibles que sur demande au siège de l'INS ou via le site Internet de l'institution. Compte tenu de leur dimension nationale, ces enquêtes offrent la possibilité de mobiliser les informations contenues aux niveaux national, régional, divisionnaire et sous-divisionnaire et des unités primaires d'échantillonnage. Il est possible de recouper ou de fusionner ces informations avec d'autres sources de données, notamment des données sous forme de tableaux ou de cartes.

## **Recommandations pour une base de données foncières et un service d'appel**

Les recommandations peuvent être classées en deux groupes. Le premier groupe présente des recommandations générales sur la politique foncière au Cameroun. Le second groupe présente des recommandations spécifiques sur la collecte des données socio-économiques foncières.

En ce qui concerne les recommandations générales sur la politique foncière au Cameroun, cette étude a mis en évidence les insuffisances de la politique foncière actuelle. Elle ne facilite pas l'accès au titre foncier ; elle n'est pas adaptée, notamment en milieu rural où la terre n'appartient pas à un individu mais à la communauté. La coexistence du droit foncier et du régime coutumier est source de divers conflits. Tous les acteurs de la question foncière sont unanimes sur la nécessité d'une réforme de la loi foncière au Cameroun. D'ailleurs, le gouvernement camerounais a lancé en 2008 la procédure de mise à jour des textes régissant les terres, les forêts, les mines et l'environnement. Cette procédure doit certainement être accélérée. Par ailleurs, les nouvelles lois foncières devront tenir compte des critiques formulées par les uns et les autres : simplification des procédures, réduction des coûts, reconnaissance de la tenure coutumière sous réserve de son encadrement. Cet encadrement doit certainement inclure la vente afin d'éviter que les communautés n'entrent en concurrence avec l'Etat.

Le Projet d'Appui à la Modernisation du Système d'Enregistrement Foncier et au Climat des Affaires (PAMOCCA) a certainement un rôle important à jouer dans l'amélioration de la politique foncière, à la lumière des missions qui lui ont été assignées : développer le capital foncier à travers (a) la modernisation de l'enregistrement foncier et du patrimoine de l'Etat ; et (b) la valorisation du système d'enregistrement foncier et du patrimoine de l'Etat afin d'améliorer les conditions de vie et le climat des affaires. Il aurait besoin de disposer de tous les appuis nécessaires pour réussir ses missions. Le projet gagnerait beaucoup à se faire connaître du grand public, en communiquant de plus en plus sur ses missions et surtout ses réalisations. Les organisations non gouvernementales telles que le CED ou le Réseau de lutte contre la faim au Cameroun (RELUFA), qui font un excellent travail sur le terrain, devraient autant que possible être incluses dans les discussions visant à améliorer la gouvernance foncière au Cameroun.

En ce qui concerne les recommandations spécifiques sur la collecte de données foncières socio-économiques, une approche unifiée dans la collecte de données est essentielle. A cet effet, les différents ministères et institutions concernés par les questions foncières doivent être impliqués dans la conception des questionnaires des enquêtes socio-économiques. Ils pourraient ainsi mettre à la disposition du NIS des questions qui expriment leurs préoccupations, afin que celles-ci puissent être ajoutées aux enquêtes. En outre, les ministères devraient améliorer leurs systèmes internes de traitement des données. En effet, bon nombre de ministères stockent

encore leurs données sur papier. Il en résulte que l'utilisation interne des données devient fastidieuse et qu'il est très difficile de partager ces informations avec des tiers. L'amélioration et l'informatisation du système de gestion des données des ministères concernés par les questions foncières faciliteront considérablement l'analyse et le partage de ces données. Elle pourrait servir de catalyseur à la recherche dans le domaine.

## Remarques

1. Ordonnance n° 74/1 du 6 juillet 1974 fixant le régime de la propriété foncière ; Ordonnance n° 74/2 du 6 juillet 1974 fixant le régime des terres publiques ; Ordonnance n° 74/3 du 6 juillet 1974 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux conditions d'indemnisation.
2. L'état stationnaire correspond à une situation dans laquelle le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) d'une économie est proche ou égal à zéro.

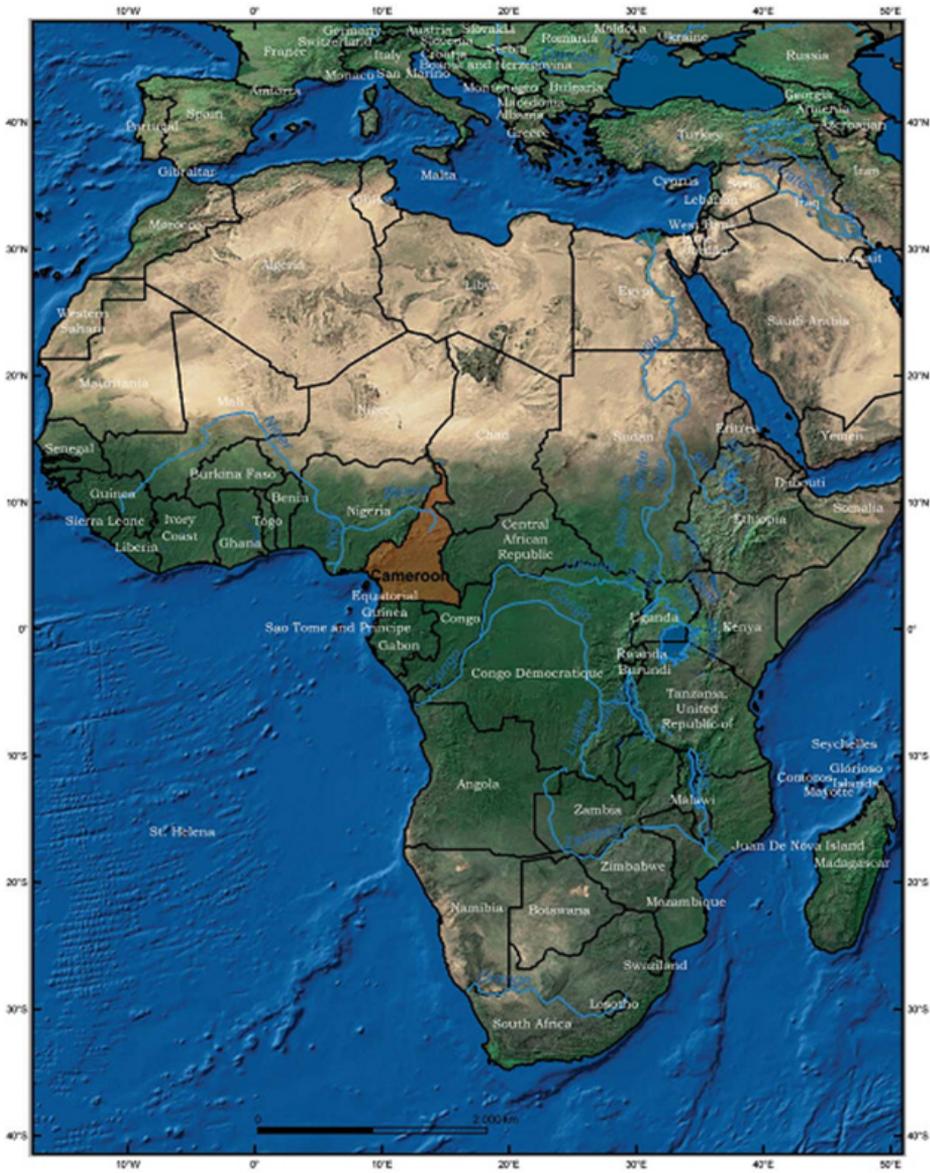
# Références

- Alden, W.L. 2011. *Whose land is it? The status of customary land tenure in Cameroon*. Centre for Environment and Development, Ed Fenton.
- BAD. (2009). *Etude Diagnostique pour la Modernisation des Secteurs du Cadastre et des Domaines*. Département Régional Centre (ORCE), Novembre 2009.
- Barro, R.J. 1990. "Government spending in a simple model of endogenous growth". *Journal of Political Economy*, 98(II): S103–25.
- Baye, F.M. 2007. *Changing land-tenure arrangements and access to primary assets under globalization*. UNU-WIDER Research Paper No. 2007/68. United Nations University World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER), Helsinki, Finland.
- Catizzone, M., T.-B. Larsson and L. Svensson.1998. "Understanding biodiversity: An agenda for research into biodiversity prepared by the European Working Group on Research and Biodiversity". European Commission Ecosystems Report, 25.
- Chemini, C. and A. Rizzoli.2014. "Land use change and biodiversity conservation in the Alps". *Journal of Mountain Ecology*, 7.
- Costanza, R., R. Arge, R. de Groot, S. Farber, M. Grasso, B. Hannon, K. Limburg, S. Naeem, R.V. Oneill, J. Paruelo, R.G. Raskin, P. Sutton And M. Van den Belt. 1997. "The value of the world's ecosystem services and natural capital". *Nature*, 387(6630): 253–60.
- Costanza, R., P.C. Sutton, S. Anderson and I. Kubiszewski. 2014. "Changes in the global value of ecosystem services". *Global Environmental Change*, 26: 152–58.
- Deng, X., Z. Li, J. Huang, Q. Shi and Y. Li. 2013. "A revisit to the impacts of land use changes on the human wellbeing via altering the ecosystem provisioning services". *Advances in Meteorology*, 2013.
- Government of Cameroun. 2010. *Atlas Nationale de Développement Physique du Cameroun*. Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).
- Government of Cameroun. 2011. *Rapport National sur l'Etat de la Population*. Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population (BUCREP).
- Lubchenco, J. 1998. "Entering the century of the environment: a new social contract for science". *Science*, 279(5350): 491–7.
- Lucas, R.E. 1988. "On the mechanics of economic development". *Journal of Monetary Economics*, 22: 3–42.
- Moser, C.O. 1998. "The asset vulnerability framework: Reassessing urban poverty reduction strategies". *World Development*, 26(1): 1–19.
- Mveng, E. 1984. *Histoire du Cameroun, Tome Premier*. Yaoundé, Cameroun: CEPER,

- Niee, F.M., J.J. Ambagna and S. Fondo. 2014. « L'incidence de la sécurité foncière sur la productivité des ménages agricoles camerounais ».
- Nissanke, M. 2009. "Linking economic growth to poverty reduction under globalisation: A case for harnessing globalisation for the poor in sub-Saharan Africa". Framework Paper Prepared for the African Economic Research Consortium (AERC) Collaborative Project on Growth and Poverty. Accra, Ghana, 20–22 April.
- Nkankeu, F. 2008. "Occupation du sol et conflits fonciers sur les cendres volcaniques du Moungo (Cameroun)". *Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI(2).
- Oliver, M.L. and T.M. Shapiro. 1990. "Wealth of a nation: A reassessment of asset inequality in America shows at least one third of households are asset-poor". *American Journal of Economics and Sociology*, 49(2): 129–151.
- Romer, P.M. 1990. "Endogenous technological change". *Journal of Political Economy*, 98(part I): S71–102.
- Sherraden, M. 1991. *Asset and the Poor: A New American Welfare Policy*. Armonk, New York: M. E. Sharpe.
- Solow, R.M. 1970. *Growth Theory: An Exposition*. Oxford, UK: Clarendon Press.
- Solow, R.M. 1956. "A Contribution to the theory of economic growth". *Quarterly Journal of Economics*, 70: 65–94.
- Swan, T.W. 1956. "Economic growth and capital accumulation". *Economic Record*, 32: 334–361.
- Tientcheu, N.A. 2003. *Droits Fonciers Urbains au Cameroun*. Yaoundé-Cameroun: Editions Presses Universitaires d'Afrique.

# Annexes

## Annex A : Cameroun en Afrique



Source : Atlas national du développement physique du Cameroun

**Annexe B : Matrice pour l'analyse des données socio-économiques foncières (types de données, institution hôte, accessibilité, possibilité de fusion, etc.)**

Type de données	Titulaire des données	Période de collecte	Zone de collecte	Format (rapport, tableau, carte, base de données, format SIG)	Objectif général de l'enquête	Méthodologie (échantillonnage)	Questions/informations sur le terrain	Internet site	Accessibilité
Enquête sur les individus et les ménages	L'Institut national des statistiques (NIS)	1996	National	Rapport, base de données (sav)	Suivi-évaluation des conditions de vie des ménages	Echantillonnage aléatoire stratifié	Oui	<a href="http://www.statistics-cameroon.org/">http://www.statistics-cameroon.org/</a>	Sur demande
Enquête individuelle et enquête auprès des ménages	NIS	2001	National	Rapport, base de données (sav)	Suivi-évaluation des conditions de vie des ménages	Échantillonnage aléatoire stratifié	Oui	<a href="http://www.statistics-cameroon.org/">http://www.statistics-cameroon.org/</a>	Sur demande
Enquête individuelle et enquête auprès des ménages	NIS	2007	National	Rapport, base de données (sav)	Suivi et évaluation des conditions de vie des ménages	Échantillonnage aléatoire stratifié	Oui	<a href="http://www.statistics-cameroon.org/">http://www.statistics-cameroon.org/</a>	Sur demande
Enquête sur les individus et les ménages	NIS	2014	National	Rapport, base de données (sav)	Suivi et évaluation des conditions de vie des ménages	Échantillonnage aléatoire stratifié	Oui	<a href="http://www.statistics-cameroon.org/">http://www.statistics-cameroon.org/</a>	Sur demande

Source : Conçu par l'auteur

## Annexe C : Nombre de ménages qui possèdent des terres selon la résidence et le genre du chef de famille

		CHCS 1 (1996)					
Propriété foncière actuelle	Zone de résidence			Sexe du chef de ménage			
	Urbain	Rural	Total	Homme	Femme	Total	
Oui	267,997 (12.34)	782,829 (36.04)	1,050,826 (48.38)	942,534 (43.44)	108,292 (4.99)	1,050,826 (48.43)	
Non	581,891 (26.79)	539,425 (24.83)	1,121,316 (51.62)	854,826 (39.39)	264,277 (12.18)	1,119,103 (51.57)	
Total	849,888 (39.13)	1,322,254 (60.87)	1,119,103 (100)	1,797,360 (82.83)	372,569 (17.17)	2,169,929 (100)	
		<b>CHCS 2 (2001)</b>					
Propriété foncière actuelle	Zone de résidence			Sexe du chef de ménage			
	Urbain	Rural	Total	Male	Female	Total	
Oui	314,988 (10.09)	1,694,721 (54.31)	2,009,709 (64.40)	1,586,858 (50.85)	422,851 (13.55)	2,009,709 (64.40)	
Non	775,850 (24.86)	335,140 (10.74)	1,110,990 (35.60)	790,279 (25.32)	320,711 (10.28)	1,110,990 (35.60)	
Total	1,090,838 (34.95)	2,029,861 (65.05)	3,120,699 (100)	2,377,137 (76.17)	743,562 (23.83)	3,120,699 (100)	
		<b>CHCS 3 (2007)</b>					
Propriété foncière actuelle	Zone de résidence			Sexe du chef de ménage			
	Urbain	Rural	Total	Male	Female	Total	
Oui	451,725 (11.10)	1,974,267 (48.51)	2,425,992 (59.61)	1,838,319 (45.17)	587,673 (14.44)	2,425,992 (59.61)	
Non	1,054,919 (25.92)	589,004 (14.47)	1,643,923 (40.39)	1,188,760 (29.21)	455,163 (11.18)	1,643,923 (40.39)	
Total	1,506,644 (37.02)	2,563,271 (62.98)	4,069,915 (100)	3,027,079 (74.38)	1,042,836 (25.62)	4,069,915 (100)	

suite page suivante

## Annexe C Continué

		CHCS 4 (2014)					
Propriété foncière actuelle	Zone de résidence			Sexe du chef de ménage			
	Urban	Rural	Total	Male	Female	Total	
Oui	672,869 (13.97)	2,025,442 (42.05)	2,698,311 (56.03)	2,005,350 (41.64)	692,961 (14.39)	2,698,311 (56.03)	
Non	1,468,342 (30.49)	649,550 (13.49)	2,117,892 (43.97)	1,458,208 (30.28)	659,684 (13.70)	2,117,892 (43.97)	
Total	2,141,211 (44.46)	2,674,992 (55.54)	4,816,203 (100)	3,463,558 (71.91)	1,352,645 (28.09)	4,816,203 (100)	

NB : Les valeurs entre parenthèses représentent des pourcentages (nombre de cellules divisé par le nombre total).

Source : Tiré par l'auteur de CHCS 1, 2, 3 et 4.

**Annexe D : Nombre total de parcelles de terrain possédées par les ménages selon la zone de résidence en 2014.**

	<b>Nombre total de parcelles de terre appartenant aux ménages</b>	<b>Nombre total de parcelles de terre appartenant au ménage avec un titre foncier</b>	<b>Nombre total de parcelles de terre appartenant aux femmes dans les ménages</b>
Urbain	1,049,507 (20.2)	394,137 (7.6) [65.657]	262,683 (5.1) [21.40]
Rural	4,136,135 (79.8)	206,158 (4.0) [34.343]	964,811 (18.6) [78.6]
Total	5,185,642 (100)	600,295 (11.6) [100]	1,227,494 (23.7) [100]

NB : Les valeurs entre parenthèses ont été obtenues en divisant chaque valeur par le nombre total de parcelles de terre possédées par les ménages (en pourcentages); les valeurs entre crochets ont été obtenues en divisant chaque valeur par le nombre total de colonnes correspondantes (en pourcentage). Source : Tiré par l'auteur de CHCS 4.



## Mission

Renforcer les capacités des chercheurs locaux pour qu'ils soient en mesure de mener des recherches indépendantes et rigoureuses sur les problèmes auxquels est confrontée la gestion des économies d'Afrique subsaharienne. Cette mission repose sur deux prémisses fondamentales.

Le développement est plus susceptible de se produire quand il y a une gestion saine et soutenue de l'économie.

Une telle gestion est plus susceptible de se réaliser lorsqu'il existe une équipe active d'économistes experts basés sur place pour mener des recherches pertinentes pour les politiques.

[www.aercafrica.org/fr](http://www.aercafrica.org/fr)

### Pour en savoir plus :



[www.facebook.com/aercafrica](http://www.facebook.com/aercafrica)



[www.instagram.com/aercafrica\\_official/](http://www.instagram.com/aercafrica_official/)



[twitter.com/aercafrica](https://twitter.com/aercafrica)



[www.linkedin.com/school/aercafrica/](http://www.linkedin.com/school/aercafrica/)

Contactez-nous :

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique  
African Economic Research Consortium

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique

Middle East Bank Towers,

3rd Floor, Jakaya Kikwete Road

Nairobi 00200, Kenya

Tel: +254 (0) 20 273 4150

[communications@ercafrica.org](mailto:communications@ercafrica.org)